

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 10 Procuration : 2 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Réf : 2472</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean - Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : BRAIZE Richard <u>Date de convocation</u> : 05 avril 2024</p>
<p>OBJET : BUDGET MAISON FUNERAIRE AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean - Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - M. DUCHEMIN Vincent Absents ou excusés : Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André Procuration : M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel Mme TAVERNIER Marie -Laure à M. BRAIZE Richard</p>

Madame Sonia MICHAUD indique que pour les communes de moins de 3500 habitants, la nomenclature comptable M4 applicable au budget relatives aux services publics industriels et commerciaux impose l'amortissement des immobilisations imputées en section d'investissement.

Il revient à l'assemblée délibérante de fixer les durées d'amortissement ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour fixer ces durées d'amortissement applicables au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

FIXE les durées d'amortissement de la manière suivante :

- à 5 ans la durée d'amortissement des frais d'études
- à 15 ans la durée d'amortissement des dépenses liées au versement de subventions d'équipement à des organismes publics ou des personnes morales de droit privé .
- à 30 ans la durée d'amortissement des biens (bâtiments et installations).

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération en ce qui concerne le budget annexe Maison Funéraire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus

Le secrétaire de séance

BRAIZE Richard



Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus
Certifié exécutoire

Le MAIRE

JEAN- CLAUDE DENNE

